



2023-05-16/01

Mairie

15 Route de la Bastie
42130

Sainte-Agathe la Bouteresse

Tél. : 04 77 97 41 93

mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

Le Maire de Sainte-Agathe la Bouteresse,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- **Vu** le Code de la Route ;
- **Vu** le Code de la voirie routière ;
- **Vu** la demande de la SASU Loire Forez Projection – 327 Chemin des Roseaux – 42110 EPERCIEUX SAINT PAUL - pour mise en place d'un échafaudage au 1602 Avenue des Bourgs pour le compte de M. GAROUX Christian pour crépi de façade à compter du 5 juin 2023 pour une durée de travaux estimée à un mois ;
- **Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 :

La société SASU Loire Forez Projection est autorisée à procéder à la mise en place d'un échafaudage au 1602 Avenue des Bourgs pour une durée d'un mois à compter du 5 juin 2023.

Article 2 :

Cette intervention nécessitera les dispositions suivantes :

- stationnement d'un échafaudage en saillie sur la chaussée sur 30 m de long, avec pose d'un véhicule à projeter,
- interdiction de stationnement sur l'emprise de la zone de travaux pendant la durée du chantier,
- report du cheminement piétons sur la voie opposée.

Article 3 :

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 :

La société SASU Loire Forez Projection occupera temporairement le domaine public, et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires.

Notification sera faite à :

lfpprojection42@gmail.com

Fait à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, le 16 mai 2023.

Le Maire,
Pierre DREYVET.

